Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 21/08/2024

ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES DE SAINT FLOUR Atelier Technologique rappelle Rillette de porc



- Noms des modèles ou références concernés : **Rillette de porc 180g**
- Marque : **GAEC du Mont Journal**
- **Lot A140524-1 MONTJOURNAL Date de durabilité minimale 13/05/2027**
- Conditionnements : **Verrine 180g**
- Date début/fin de commercialisation : **du 30/05/2024 au 20/08/2024**
- Température de conservation : **Produit à conserver à température ambiante**
- Marque de salubrité : **FR 15.187.005 CE**
- Zone géographique de vente : **Départements : CANTAL (15), HAUTE-LOIRE (43), PUY-DE-DOME (63)**
- Distributeurs : **Intermarché Murat (15)**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Signalement d'un morceau de verre retrouvé dans la verrine.**
- Risques encourus par le consommateur : **Inertes (verre, métal, plastique, papier, textile…)**
- Description complémentaire du risque : **blessures à la bouche, à la langue, à la gorge et au système intestinal**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
  En raison du risque de blessures / effets indésirables suite à l'ingestion de ce produit, par précaution il est recommandé aux personnes qui détiendraient des produits appartenant au(x) lot(s) décrit(s) ci-dessus de ne pas les consommer.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Autre (voir informations complémentaires).**
- Date de fin de la procédure de rappel : **jeudi 13 mai 2027**

CONTACT

- Numéro de contact : **0471606781**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre